
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE QUINZE OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 octobre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Augustine YECKE, Céline VERON, Antoine MASSON

OBJET : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) - Financement complémentaire 2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), le CCAS d'Angers a signé une convention avec l'État, permettant de financer les actions menées en faveur de l'accueil et de l'intégration des primo-arrivants sur notre territoire.

Au titre de l'exercice 2024-2025, une première subvention de **127 500 €** a été attribuée, couvrant la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

En juillet dernier, un bilan des actions menées a été transmis à la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN). À la suite de cette évaluation, la DIAN a émis un avis favorable pour l'octroi d'un financement complémentaire de **25 614 €**, permettant de renforcer la mise en œuvre du CTAI jusqu'à la fin de l'année 2025.

Cette décision positive s'appuie sur plusieurs constats :

- L'efficacité des actions en réponse aux besoins identifiés sur le territoire,
- L'engagement financier conséquent de la collectivité,
- L'intégration d'un nouvel axe de formation linguistique en 2025,
- La formalisation d'un partenariat avec l'opérateur départemental.

Ce financement supplémentaire viendra soutenir la poursuite des actions d'accompagnement en matière de logement, d'intégration sociale, de santé, de mobilité, et d'apprentissage linguistique au bénéfice des publics primo-arrivants. Il est précisé que la subvention sera imputée sur la ligne budgétaire 74718 « Etat subvention PASS ».

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les termes de cet avenant à la convention et autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant sa mise en œuvre et à encaisser la subvention correspondante.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée





**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avenant n°1

Au contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)

de la Ville d'Angers



**TERRITOIRES
D'INTÉGRATION**

EJ 2104573676

Entre

Le CCAS de la ville d'Angers, représentée par son Maire, Monsieur Christophe Béchu, ci-après désignée sous le terme « la commune ».

SIRET : 264 901 158 00016

Et

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, ci-après désigné sous le terme « l'État », d'autre part,

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), de la ville d'Angers signé le 12 décembre 2024 ;

VU le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

VU le budget opérationnel de programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » pour 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Modification de l'objet du contrat

Les dispositions de l'**article 1 de la convention initiale** sont modifiées comme suit :

Les parties contractantes s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants (EPA) – dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) et les bénéficiaires d'une protection temporaire (BPT) – par l'intermédiaire des actions détaillées en annexe, sur les axes suivants :

- 1.1. Axe 1 Favoriser l'accès au logement et à son équipement
 - 1.1.1. Action 1 : Accès au logement expérimentation du logement passerelle
 - 1.1.2. Action 2 : Accès au logement- Logement ADOMA
 - 1.1.3. Action 3 : Equipement et maintien dans le logement – Aide à l'équipement personnel et ménager et aide « coup de pouce » pour entrer dans un nouveau logement
- 1.2. Axe 2 : Favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle, et la mobilité
 - 1.2.1. Action 4 : Accompagnement social – Permanence sociale – Accompagnement RSA et Accompagnement social global
 - 1.2.2. Action 5 : insertion sociale et mobilité – Dispositif PLIE et permis citoyen
- 1.3. Axe 3 : Faciliter les démarches administratives et l'inclusion numérique
 - 1.3.1. Action 6 : Actions collectives facilitatrices - Coup de pouce démarche, Facil' démarches et Web'kiosk
- 1.4. Axe 4 : Accès aux droits, à la santé
 - 1.4.1. Action 7 : Faciliter l'accès à une complémentaire santé – accès aux droits/accès à la santé
- 1.5. Axe n° 5 : Faciliter l'apprentissage du français (orientation et soutien de partenaires associatifs)
 - 1.5.1. Action 8 : Apprentissage du Français

Le contenu de ces axes s'articule nécessairement en complément des actions menées dans le cadre des politiques d'accompagnement de droit commun, dont le programme d'accompagnement global et individualisé pour les réfugiés (AGIR) – voir article 5.

Les *étrangers primo-arrivants* (EPA) sont les personnes définies par la réunion des critères suivants :

- ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ;
- en situation régulière en France depuis moins de 5 ans ;
- ayant vocation à s'y installer durablement.

Les *bénéficiaires d'une protection internationale* (BPI) sont les ressortissants étrangers s'étant vu reconnaître par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Les *bénéficiaires d'une protection temporaire* (BPT) peuvent être visés par les actions du CTAI. Les BPT sont des étrangers non-européens qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine et qui ne peuvent pas y retourner, en raison notamment d'un conflit armé ou de violences ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme. Depuis le 4 mars 2022, ce régime de protection temporaire s'applique aux personnes qui ont fui l'Ukraine et qui y résidaient le 24 février 2022 ou auparavant.

ARTICLE 2

Modification de la contribution financière 2025 de l'Etat

Les dispositions de l'article 4 de la convention initiale sont modifiées comme suit :

ARTICLE 4 – Modalités de versement de la contribution financière

Pour l'année 2024, l'État a versé un montant de 127 500€ (cent vingt-sept mille cinq cent euros) à la signature du contrat.

Pour l'année 2025, l'Etat verse un montant de 25 614€ (vingt-cinq mille six cent quatorze euros) à la signature du contrat.

Pour la troisième année d'exécution du présent contrat (2026), le montant prévisionnel de la contribution financière de l'administration s'élève à 127 500€ (cent vingt-sept mille cinq cent euros).

Pour l'année 2026, l'État notifiera le montant définitif de la subvention par décision (en l'absence de modification du montant initialement prévu) ou par voie d'avenant (dès lors qu'il y a modification du montant)

Cette contribution financière pour l'année 2025 n'est applicable que sous réserve du respect des deux conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances ;
- La transmission des éléments de bilan prévu au contrat.

Cette dépense est imputée sur les crédits du budget 2024 de la mission « Immigration, asile et intégration », programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », action 12, sous-action 02 du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer:

- code activité 010402020111 – domaine fonctionnel 0104-12-02
- axe ministériel 2 « TI »
- catégorie de produit : 10.05.01

La contribution financière est créditée au compte de la Ville selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement est effectué au compte ouvert au nom de :

TRESORERIE ANGERS MUNICIPALE

BANQUE DE FRANCE ANGERS

N° IBAN : FR353000100127C490000000036

BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de Maine-et-Loire. Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique.

Angers le

Pour la commune

Pour l'Etat

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 1 : Accès au logement - Expérimentation logement passerelle

Axe n° 1 : Favoriser l'accès au logement et à son équipement

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : Cette action vise à mettre à disposition des logements vacants au sein d'une résidence autonomie (Robert-Rolin) gérée par le CCAS d'Angers comme hébergements temporaires pour des étrangers primo-arrivants salariés en SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique). L'objectif est de stabiliser le parcours des personnes entrant en IAE afin de faciliter leur insertion professionnelle et d'éviter les ruptures de contrats ou les échecs du fait de l'absence de logement.

Modalités de mise en œuvre : un partenariat tripartite est mis en place avec la Régie de quartiers d'Angers et la Ressourcerie des biscottes. La durée maximale d'hébergement est fixée à six mois (trois mois renouvelables une fois). La commission d'attribution est constituée du responsable cadre de vie de la résidence Robert-Rolin, de la responsable de l'intervention sociale et d'un conseiller d'insertion professionnelle d'une des SIAE. Elle étudie les candidatures à l'entrée dans l'action et lors du renouvellement du contrat de location.

Les professionnels CCAS appuient également les étrangers primo-arrivants dans la réalisation de leurs démarches : demandes auprès du SIAO, relances relatives au contingent et au DALO avec les services de l'Etat.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française

- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Angers

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : **Ressourcerie des biscottes, Régie de quartier**

Commentaires :

Budget prévisionnel annuel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	0 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	41 147 € : - 853 € de ce reliquat utilisé pour le financement de l'action jusqu'au 31 décembre 2025 - Le reste du reliquat est redéployé pour financer des actions dont le financement a dépassé le budget prévisionnel et pour poursuivre certaines actions jusqu'à la fin de l'année 2025
Montant de la contribution de la collectivité	1 066 €
Dont financements directs	0
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	1 066 € = masse salariale : pour la mise à disposition de : 2 travailleurs sociaux référents : 530 € 1 responsable du service Intervention sociale : 290 € 1 cadre de vie de résidence autonomie : 180 €
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Coût total de l'action	1 919 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	1 919 € pour un bénéficiaire

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles =

mise à disposition d'ETP :

2 agents référents mis à disposition :

1 responsable du service Intervention sociale, 1 cadre de vie de résidence autonomie (chacun ETP 0,05%) = valorisés à 1 066 € pour 6 mois pour 1 BPI

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires	1

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	1
dont hommes	1
dont femmes	0
dont moins de 25 ans	1
dont BPI	0
dont BPI hommes	0
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non concerné
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non concerné

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès au logement

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	1
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement, dispensés sur cette action	6 mois
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.	1
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours	

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 2 : Accès au logement – Logement ADOMA

Axe n° 1 : Favoriser l'accès au logement et à son équipement

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : A travers un partenariat avec ADOMA, cette action vise à mettre à disposition d'étrangers primo-arrivants des chambres au sein d'une résidence.

Depuis 1996, le CCAS d'Angers loue et équipe un logement au sein d'une résidence Adoma, premier bailleur national de logements sociaux et opérateur d'accueil des demandeurs d'asile. Cette chambre est un outil d'accompagnement pour des situations repérées par le CCAS dont le Point d'Accueil Santé Solidarité (PASS), l'Intervention sociale et les partenaires de la Coordination de veille sociale (CVS) qui nécessitent un coup de pouce en matière de logement. Elle facilite la stabilisation des personnes en errance, l'accès aux dispositifs de droit commun et à l'emploi.

Modalités de mise en œuvre : Un travail de repérage et d'accompagnement des personnes vers les chambres ADOMA est assuré par les professionnels du CCAS.

En 2021 et 2023, au regard de la problématique croissante liée au logement des publics les plus fragiles, le CCAS a eu l'opportunité de louer une deuxième puis un troisième logement auprès d'Adoma dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat (Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités Maine et Loire), qui finance les loyers annuels des deux logements ainsi que les charges d'équipement). Le taux d'occupation des chambres s'élève à 91 % (10,9 mois) en 2023. Le CCAS a travers son service du PASS attribue la chambre à l'utilisateur et lui propose un accompagnement social renforcé.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Angers

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : DDETS 49, SIAO, ADOMA

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	0 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	31 838 € : <ul style="list-style-type: none"> - 1 387 € de ce reliquat utilisé pour cette action jusqu'au 31 décembre 2025 - Le reste du reliquat est redéployé pour financer des actions dont le financement a dépassé le budget prévisionnel (actions 3, 4 et 5) et pour poursuivre certaines actions jusqu'à la fin de l'année 2025
Montant de la contribution de la collectivité	1 734 €
Dont financements directs	
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	1 734 € Pour 1 BPI hébergé : - ETP respons.de service : 685 € - ETP médiateur social : 500 € - ETP travailleur social : 549 €
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	Soit 2 566 € pour une chambre pour un semestre

Subvention DDETS
 049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
 Date de réception préfecture : 20/10/2025

	Pour le paiement des loyers des chambres ADOMA = 15 400 € pour une année dans le cadre d'une subvention globale de 96 600 € pour soutenir le PASS)
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	5 584 € (non incluses les charges et recettes liées aux loyers)
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	5 584 € (base pour 1 bénéficiaire)

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles : mises à disposition d'ETP :

Avec 2 agents référents : 1 responsable du service PASS, 1 Médiateur social (pour chacun ETP 0,05%) = contribution valorisée à 1 734€

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires	1
Taux d'occupation des chambres (tenant compte des délais de changement de locataire)	95%

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	1
dont hommes	1
dont femmes	0
dont moins de 25 ans	0
dont BPI	1
dont BPI hommes	1
dont BPI femmes	0
dont BPI moins de 25 ans	0
dont BPT	
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès au logement

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	1
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement, dispensés sur cette action	1 an
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.	1
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours	
Commentaires :	

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 3 : Equipement et maintien dans le logement - Aide à l'équipement personnel et ménager et aide « coup de pouce » pour entrer dans un nouveau logement

Axe n° 1 : Favoriser l'accès au logement et à son équipement

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : Cette action vise à proposer une première aide à l'équipement personnel et ménager aux étrangers primo-arrivants accédant à un logement autonome. L'objectif est d'aider les bénéficiaires à faire face à un besoin d'achat de mobilier, d'équipement personnel ou électroménager de première nécessité et de vaisselle. *Equipement mobilier : sommier, matelas, armoire, lits superposés, banquette convertible en lit en absence de chambre parentale, table, chaise ; équipement électroménager : réfrigérateur ou combiné réfrigérateur – congélateur, machine à laver, four, table de cuisson, cuisinière ; équipement personnel : ordinateur pour les besoins liés à la formation professionnelle et à l'emploi.*

Modalités d'attribution de l'aide : conditionnée à un quotient d'éligibilité qui doit être inférieur à 500 euros au moment de la demande. Le montant de l'aide est défini sur la base de deux devis dans la limite de 400€ par foyer sur 12 mois glissants. Un forfait complémentaire de 50€ peut être accordé pour la prise en charge des frais de livraison. Cette aide intervient en complément d'une demande de mobilisation du FSL et peut être déposée après une résidence de 3 mois dans la commune.

Une seconde aide "coup de pouce" pour entrer dans un nouveau logement peut être attribuée : elle permet de faire face aux frais d'ouverture des compteurs liés à l'entrée dans un nouveau logement, à l'achat d'un pack vaisselle et de linge de maison ainsi qu'au paiement d'une assurance habitation en complémentarité du FSL. Cette aide est plafonnée à 150€ par adresse.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Angers

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : DDETS 49

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	7 400 € au titre de nouveaux crédits 2025
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	Pas de reliquat (déficit de 27 453 € financé par redéploiement de crédits des actions en sous-consommation) + Utilisation d'un reliquat de crédits 2024 à hauteur de 7 000 € pour poursuivre l'action en 2025
TOTAL financement de l'action par des crédits du BOP 104	7 400 € (nouveaux crédits) + 7 000 € (utilisation reliquat d'actions en sous-consommation) = 14 400 €
Montant de la contribution de la collectivité	18 000 €
Dont financements directs	€ répartis comme suit : - 5 000 € au titre de l'aide à l'équipement et aide « coup de pouce » pour entrer dans un logement
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	Mobilisation des accueillants sociaux du service Conseil 0.8% d'1 ETP d'agent d'accueil Conseil = valorisés à 13 000 €
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Dont financements privés	
Coût total de l'action	32 400 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	2 025 €

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles : mise à disposition d'ETP :

Mobilisation des accueillants sociaux du service Conseil 0.8% d'1 ETP d'agent d'accueil Conseil (3 500€) + Coût interprétariat (5 076€)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	16
dont hommes	8
dont femmes	8
dont moins de 25 ans	4
dont BPI	16
dont BPI hommes	8
dont BPI femmes	8
dont BPI moins de 25 ans	4

dont BPT

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action) 0

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	NC
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	NC

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès au logement/ équiper son logement

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	0
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement, dispensés sur cette action	0
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.	16
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours	0
Nombre d'aides accordées aux BPI	32

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Commentaires : L'objectif est de viser 16 aides à l'équipement + 16 aides « coup de pouce » pour un même étranger primo-arrivant. Le nouveau paramétrage du logiciel métier du CCAS « Millésime » permettra d'établir le nombre d'aides à destination du public BPI du CCAS.

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 4 : Accompagnement social – Permanence sociale, Accompagnement RSA et Accompagnement social global

Axe n° 2 : Favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle et la mobilité

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectifs : Cette action vise à proposer à des étrangers primo-arrivants, qui ne seraient pas accompagnés par ailleurs par d'autres dispositifs d'accompagnement (AGIR, CPH...), un accompagnement social renforcé, adapté aux difficultés rencontrées par les étrangers primo-arrivants sur la commune d'Angers. L'objectif est de lever les freins à un parcours d'intégration réussi et de réorienter les étrangers primo-arrivants vers les services/dispositifs dont ils ont besoin (linguistique, aide au numérique, acteurs du réseau pour l'emploi...).

Modalités de mise en œuvre : des actions spécifiques seront conduites sur l'accès aux droits, au logement.

Les professionnels du CCAS mobilisés sur cette action accompagnent les EPA à travers : le tri des documents reçus, l'explication des procédures administratives, l'accompagnement physique pour faciliter l'accès aux droits et à la santé, la mise en relation avec les partenaires ainsi qu'avec les interlocuteurs de la personne (fournisseur d'énergie, autres) et orientation...

Sont plus spécifiquement ciblées, des personnes seules, nécessitant une prise en charge en grande proximité en raison d'une combinaison de difficultés d'ordre social majeures identifiées (isolement social, manque d'autonomie, problèmes de santé physique et/ou psychique.)

Ces accompagnements concourent notamment :

- à l'acquisition d'une autonomie durable dans la réalisation de ses démarches administratives et d'insertion
- à la mobilisation de ses ressources personnelles,
- au renforcement de ses savoirs de base,
- à l'acquisition ou à l'amélioration de ses compétences numériques pour faciliter ses démarches d'insertion,
- à l'identification, la prise de conscience et le développement de ses potentiels et aptitudes,
- à la projection vers l'emploi.

- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Angers

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) :

- **Commentaires :**

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	4 165 € de nouveaux crédits 2025
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	Pas de reliquat (déficit de 1005 € financé par redéploiement de crédits des actions en sous-consommation) + Utilisation d'un reliquat de crédits 2024 à hauteur de 10 550 € pour poursuivre l'action en 2025
TOTAL financement de l'action par des crédits du BOP 104	4 165 € (nouveaux crédits) + 10 550 € (utilisation reliquat d'actions en sous-consommation) = 14 715 €
Montant de la contribution de la collectivité	14 715 €
Dont financements directs	0
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	Prise en charge du coût de l'interprétariat dans le cadre de l'accompagnement renforcé des étrangers primo-arrivants (2 000 €) et d'une quotité de temps de travail de l'ETP (27 430 €)
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Dont financements privés	
Coût total de l'action	29 430 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	367 €

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant:

	Objectif Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires	80
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	80 bénéficiaires
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
	dont BPI hommes
	dont BPI femmes

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

dont BPI moins
de 25 ans

dont BPT
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	NC
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	NC

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Accès aux droits

Nature de l'accompagnement :(plusieurs réponses possibles)

- Accès au droit commun (CPAM, CAF...)
- Aide administrative et juridique en droit des étrangers
- Accès aux droits pour les femmes victimes de violence
- Autres (préciser) :

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

Objectif Valeurs-cibles

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

<p>Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Outils et méthodes utilisés</p>	<p>Description des outils et des méthodes</p>
<p>Tri des documents reçus, explication des procédures administratives, accompagnement physique pour faciliter l'accès aux droits et à la santé, mise en relation avec les partenaires ainsi qu'avec les interlocuteurs de le personnes (fournisseur d'énergie, autres) et orientation.</p>	
<p>Commentaires :</p>	

Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé

Indicateurs de suivi de l'action

Insérer les tableaux-indicateurs relatifs aux différentes thématiques d'intervention du projet d'accompagnement comprenant différentes dimensions (par exemple : apprentissage du français, accompagnement vers l'emploi, etc.). Indiquer en quoi cette action est complémentaire aux missions d'accompagnement de l'opérateur AGIR.

<p>Apprentissage du français : Nombre de personnes accompagnées pour faciliter les inscriptions dans les associations avec au besoin un accompagnement physique (objectif de bénéficiaires BPI environ 30 pers)</p>
<p>Accès au logement : Nombre de personne qui accèdent à l'hébergement et/ou au logement pérenne</p>
<p>Accès à l'emploi : Nombre de personne qui accèdent à un emploi (via SIAE ou entreprise classique)</p>

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Commentaires :

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 5 : Insertion sociale et mobilité – Dispositif PLIE et Permis Citoyen

Axe n° 2 : Favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle et la mobilité

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectifs : La mobilité est un frein important dans l'accès à un emploi ou à une formation professionnelle. L'objectif de cette action est de soutenir les étrangers primo-arrivants dans leurs démarches d'intégration et d'insertion socio-professionnelle.

Modalités de mise en œuvre : deux leviers seront mobilisés :

- Le « **permis citoyen** » vise à apporter une aide financière à destination des EPA souhaitant passer leur permis de conduire en contrepartie d'un engagement solidaire de 20 à 40 heures au sein d'une association ou d'un service de la collectivité.
Le bénéficiaire doit avoir un quotient d'éligibilité inférieur à 800 €, résider sur Angers depuis au moins 1 an et participer financièrement à hauteur de 20 % du coût du permis. L'aide est plafonnée à 1 000 € mais peut être complétée de 200 € s'il s'avère que le bénéficiaire a besoin d'heures de conduite supplémentaires.
Le besoin pour une telle aide a été souligné en raison des interventions de plus en plus limitées de France Travail pour le financement du permis de conduire.
- o La mobilisation du **PLIE** dans un objectif d'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail en proposant un accompagnement individualisé et renforcé des publics.
- o Le tutorat solidaire en partenariat avec AFODIL pour les usagers en difficulté pour obtenir le code ou le permis. Ce partenariat permet à l'usager de bénéficier d'un accompagnement avec un tuteur bénévole avec AFODIL

Ces deux dispositifs se conjuguent avec un accompagnement individualisé des étrangers primo-arrivants pour lesquels sont également proposés :

- **Temps d'atelier "papotage"** : Partenariat avec l'association AGIR abcd afin de proposer un apprentissage du français via des temps de discussion sur demande.
- **Cours de code adaptés au public non francophone** pour augmenter leurs chances de réussite (avec AGIR abcd)

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} décembre 2025

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Angers

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Convention de Tutorat solidaire : partenariat avec AFODIL, AGIR abcd et Solidarauto comprenant des engagements réciproques.

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : ALDEV et associations (AFODIL, AGIR abcd et Solidarauto)

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	2 556 € au titre de nouveaux crédits 2025
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	Pas de reliquat pour cette action (déficit de 21 098 € financé par redéploiement de crédits des actions en sous-consommation). + Utilisation d'un reliquat de crédits 2024 à hauteur de 10 600 € pour poursuivre l'action en 2025
TOTAL financement de l'action par des crédits du BOP 104 pour 2025	2 556 € (nouveaux crédits) + 10 600 € (utilisation reliquat d'actions en sous-consommation) = 13 156 €
Montant de la contribution de la collectivité	32 890 €
Dont financements directs	0
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	+ 32 890 € pour 1,5 ETP de travailleur social le dispositif Permis citoyen
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	46 046 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	1 315 €

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de personnes accompagnées	35
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	35
dont hommes	18

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

dont femmes	17
dont moins de 25 ans	5
dont BPI	35
dont BPI hommes	18
dont BPI femmes	17
dont BPI moins de 25 ans	5
dont BPT	
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

Objectif Valeurs-cibles

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Durée moyenne du parcours vers l'emploi (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	19 mois
	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	40%
Nombre de bénéficiaires en formation professionnelle	54%
Nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.	
Nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours (Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser)	

Aide à la mobilité

Thématique(s) de l'action : (plusieurs réponses possibles)

- Formations générales à la mobilité (connaissance du territoire, utilisation des transports collectifs, utilisation de moyens de transports alternatifs, mobilité partagée)
- Formations spécifiques au code de la route
- Apprentissage du vocabulaire du code de la route et/ou de la conduite
- Accompagnement vers des solutions de mobilité alternatives à la conduite automobile
- Formations spécifiques à la conduite automobile
- Autres (préciser) : mobilisation des droits CPF et autres moyens de financement du permis B

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le code de la route	8 pour toutes les personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le permis de conduire	4 personnes pour toutes les personnes accompagnées

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 6 : Des actions collectives facilitatrices – Coup de pouce démarche, Facil' démarches et Web'kiosk

Axe n° 4 : Faciliter les démarches administratives et l'inclusion numérique

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : Cette action, menée en partenariat avec le centre social Jacques-Tati à Belle-Beille, vise à accompagner les étrangers primo-arrivants en difficulté ou en fracture numérique pour les aider à devenir plus autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Modalités de mise en œuvre :

- L'atelier « Facil' démarches » : apporter une aide sur les démarches administratives hors numérique. Un travailleur social et un agent d'accueil sont en binôme sur ces ateliers.
- Un Web'kiosk : permet aux usagers d'accéder gratuitement à des applicatifs institutionnels ainsi qu'aux services Office et certains réseaux sociaux.

Démarches administratives pouvant être réalisées par ce biais : prise de rdv, renouvellement de titre de séjours, déclaration trimestrielle RSA et Prime d'activité, AME, CSS, demande d'allocations logement, recours gracieux. Tri des documents et courriers et compréhension de ceux-ci.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Angers

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : maison de quartier Jacques Taty
qui accueille l'action coup de pouce.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	0 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	3 241 € : - 1 280 € de ce reliquat utilisé pour cette action jusqu'au 31/12/2025
Montant de la contribution de la collectivité	1 600 €
Dont financements directs	
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	1 600 € : financement d'associations pour animer les ateliers : -Arts Tissant du lien -Coup de pouce démarche et Facil' démarches - Le Café social 1 quotité ETP agent d'accueil et de médiation
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	2 880 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	72 €

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de personnes bénéficiaires	40
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	40 personnes
dont hommes	20
dont femmes	20
dont moins de 25 ans	

3 Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

dont BPI	20
dont BPI hommes	20
dont BPI femmes	20
dont BPI moins de 25 ans	3

dont BPT	0
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non concerné
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non concerné

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès aux droits

Nature de l'accompagnement :(plusieurs réponses possibles)

- Accès au droit commun (CPAM, CAF...)
- Aide administrative et juridique en droit des étrangers
- Accès aux droits pour les femmes victimes de violence
- Autres (préciser) :

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	Non concerné
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	Non concerné
Outils et méthodes utilisés	Description des outils et des méthodes
	Aide humaine pour les démarches administratives et mise à disposition de 3 ordinateurs via web'kiosk

Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation consacrées à la réduction de l'illectronisme (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	0
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)	0
	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'outils (tablette, etc.) mis à disposition individuellement des étrangers éligibles	3 ordinateurs via web'kiosk
<u>Commentaires :</u>	

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 7 : Faciliter l'accès à une complémentaire santé – accès aux droits/accès à la santé

Axe n° 4 : accès aux droits/accès à la santé

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : Cette action a pour objectif de faciliter l'accès à une complémentaire santé pour les étrangers primo-arrivants, en réduisant le coût lié à l'adhésion à une mutuelle. Elle peut venir en complément du dispositif de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) proposé par l'Assurance Maladie, et intervenir lorsque les ressources de l'assuré dépassent le plafond d'éligibilité à la CSS.

Partenariat et accompagnement

Dans le cadre d'une convention partenariale, la CPAM de Maine-et-Loire remet aux assurés angevins une documentation présentant l'aide financière du CCAS d'Angers pour la souscription à une complémentaire santé. Elle oriente également les personnes éligibles vers le CCAS, où elles peuvent bénéficier d'un accompagnement pour constituer leur dossier.

Conditions et modalités d'attribution

L'aide est accordée sous réserve du respect :

- des conditions de ressources,
- des critères administratifs liés au droit au séjour,
- et de la résidence sur la commune d'Angers.

Elle est attribuée après étude du droit à la Complémentaire Santé Solidaire et sur présentation d'un engagement d'adhésion à un organisme de mutuelle. Son montant est déterminé en fonction :

- de l'âge du bénéficiaire,
- de la composition du foyer,
- et du coût de l'adhésion à la complémentaire santé.

Versement de l'aide

- Si l'organisme de mutuelle est partenaire du CCAS (CPAM, Harmonie Mutuelle, PACIFICA, MACIF), l'aide est directement versée à cet organisme, réduisant ainsi le montant à la charge du bénéficiaire.
- Dans le cas contraire, l'aide est versée par virement bancaire au bénéficiaire.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Angers

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : organismes de complémentaire santé

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	7 512 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	0 € = nouvelle aide
Montant de la contribution de la collectivité	18 780 €
Dont financements directs	5 000 € : Montants des aides versées pour financer la complémentaire santé
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	13 780 € répartis comme suit : quotité ETP agent d'accueil et de médiation, agent gestionnaire comptable et responsable de proximité
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	26 292 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Coût unitaire moyen par bénéficiaire	1 195 €
--------------------------------------	---------

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

	Objectif Valeur-cible
Nombre de personnes bénéficiaires	22
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	22 personnes
dont hommes	11
dont femmes	11
dont moins de 25 ans	2
dont BPI	22
dont BPI hommes	11
dont BPI femmes	11
dont BPI moins de 25 ans	2
dont BPT	
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non concerné
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non concerné

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès aux droits

Nature de l'accompagnement :(plusieurs réponses possibles)

- Accès au droit commun (CPAM, CAF...)
- Aide administrative et juridique en droit des étrangers
- Accès aux droits pour les femmes victimes de violence
- Autres (préciser) :

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires	Non concerné

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	Non concerné
Outils et méthodes utilisés	Description des outils et des méthodes
	Aide humaine et financière pour les démarches administratives facilitant l'accès à une complémentaire santé

Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation consacrées à la réduction de l'illectronisme	0
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)	0
	Objectif Valeurs-cibles

Commentaires :

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 8 : Apprentissage du français

Axe n° 5 : Faciliter l'apprentissage du français (orientation et soutien de partenaires associatifs)

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif :

Selon l'INSEE, plus de 1,5 million de personnes en France sont concernées par l'illettrisme, avec des conséquences majeures sur l'accès aux droits, à la formation, à l'emploi et à la citoyenneté. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers, en tant qu'acteur de terrain au contact d'un public diversifié, constate au quotidien les difficultés que rencontrent certains usagers dans leur rapport à la maîtrise de la langue française, en particulier parmi les étrangers primo-arrivants.

Souvent invisibles, isolées, les personnes en situation d'illettrisme ou maîtrisant peu ou pas du tout le français taisent leurs difficultés, ce qui rend leur repérage et leur accompagnement complexes. Face à ce constat, le CCAS a décidé de renforcer ses actions de repérage, d'orientation et de soutien à l'apprentissage du français à destination des EPA.

Objectifs de l'action

- Faciliter l'accès des EPA à des dispositifs d'apprentissage du français, en améliorant le repérage précoce des situations d'illettrisme ou de non-maîtrise de la langue.
- Mieux orienter les publics vers les structures ressources existantes.
- Renforcer les compétences des agents du CCAS pour qu'ils deviennent des relais efficaces dans ce domaine.

Partenariat avec l'IFRAESS

Pour mettre en œuvre cette démarche, le CCAS s'appuie sur l'expertise de l'association IFRAESS, acteur local reconnu dans le champ de la formation linguistique et de l'accompagnement des publics vulnérables. Le CCAS soutient financièrement l'IFRAESS via le versement d'une subvention dédiée à la réalisation d'un état des lieux des structures et actions existantes sur le territoire en matière d'apprentissage du français pour les publics migrants, réfugiés et en situation d'illettrisme. Une convention partenariale formalise cette collaboration autour de plusieurs axes :

- Développement du réseau « Savoir Anjou » dont l'objectif premier est de réaliser un état des lieux des structures qui proposent une prestation d'apprentissage des savoirs de base pour favoriser l'interconnaissance, l'orientation et la définition d'enjeux communs avec l'objectif de :
 - Mieux communiquer sur les actions
 - Sécuriser les parcours d'apprentissage sur le territoire en visant notamment la complémentarité des interventions des différents partenaires
 - Faire monter en compétences les professionnels et bénévoles impliqués dans ces structures
 - Evaluer les actions avec les publics
- Orientation renforcée des EPA vers ces structures par les équipes du CCAS, grâce à un travail de médiation active et à une meilleure coordination avec les acteurs du territoire.

Action financée dans le cadre du CTAI – Mise en place d'un dispositif interne au CCAS

Pour garantir la cohérence et l'efficacité de cette démarche, le CCAS souhaite mettre en place les actions suivantes :

- Désignation d'un référent illettrisme et formation linguistique au sein du CCAS, en charge de coordonner les actions de repérage, d'orientation, et de lien avec les partenaires.
- Formation des agents d'accueil et de médiation : une formation de 2h30 dispensée par l'IFRAESS sera proposée aux agents du CCAS afin de renforcer leur capacité à repérer et orienter les EPA en difficulté avec la langue. Cette formation abordera notamment :
 - Les définitions et différences entre illettrisme, FLE (français langue étrangère), et alphabétisation ;
 - Les signes et indices permettant de repérer une personne en situation d'illettrisme ;
 - Les postures et leviers d'action pour agir de manière bienveillante et efficace ;
 - Les acteurs et ressources locaux vers lesquels orienter les bénéficiaires.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventonnement direct
 Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) :

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	3 981 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	0 € = nouvelle aide
Montant de la contribution de la collectivité	4976 €
Dont financements directs	3 700 € : une part de la subvention allouée à l'IFRAESS pour soutenir ses interventions à destination des EPA
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	1 276 € : coût ETP des heures agents mobilisés pour une action de formation
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	8 957 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	597 €

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de personnes bénéficiaires	15
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	15 personnes
dont hommes	8
dont femmes	7
dont moins de 25 ans	2

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20251015-DEL-2025-097-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

dont BPI	15
dont BPI hommes	8
dont BPI femmes	7
dont BPI moins de 25 ans	2

dont BPT	0
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non concerné
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non concerné

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Apprentissage du français

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'orientations des BPI vers des structures d'apprentissage du français	25
Commentaires :	